



Viticulture Oenologie

Formation en 1 an

Niveau 5

Apprentissage

- > Permet d'acquérir les compétences techniques nécessaires à l'exercice du métier de vigneron
- > Permet d'acquérir l'aptitude et la capacité professionnelle agricole pour l'installation

Spécificités de la formation

- ✔ Une **formation en alternance**
- ✔ Possibilité d'**adaptation du parcours en fonction des besoins**
- ✔ Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences (prise en charge possible de la **VAA**)
- ✔ Une **équipe de formateurs issu du monde professionnel**
- ✔ Des **intervenants professionnels spécialisés**
- ✔ Des **équipements et matériels professionnels**
- ✔ Une **Plateforme Régionale d'Expérimentation** en lien avec l'Institut Français du Vin
- ✔ L'obtention du "**CERTIPHYTO**" décideur
- ✔ Des infrastructures dédiée : un domaine viticole, un chai, un point de vente

pisani49.fr ←

La réussite se cultive ici.

Pour en savoir plus :





Validation du diplôme

L'examen repose sur des épreuves terminales : 5 épreuves terminales orales et 1 rapport écrit.

> Modalités de formation

700 HEURES
de parcours technique et professionnel de formation sur 1 an.

20 SEMAINES
par an en centre. Le reste du parcours étant en entreprise.

Contenu de la formation

Le cycle de formation repartit sur un an uniquement des capacités professionnelles.

> Des capacités professionnelles

- Viticulture de la plantation à la récolte du raisin
- Oenologie : de la connaissance de la matière première à la mise en bouteille
- Connaissance de la filière : politique, économie viticole, réglementation
- Gestion, comptabilité et ressources humaines
- Qualité : certification produit et certification entreprise

Conditions d'admission et inscription

Admission

- Avoir entre 18 et 29 ans révolus (pas de limite d'âge pour les RQTH et certains publics particuliers)
- Être titulaire d'un diplôme de niveau 5 (Bac + 2) et avoir une expérience professionnelle en viticulture oenologie

Inscription

- Retirer le dossier de candidature auprès du secrétariat du CFAA 49
- Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise
- Satisfaire à l'entretien de validation organisé par le centre de formation
- Rentrée en août et sur demande
- Prise en charge des coûts de formation par les organismes financeurs de l'apprentissage
- Participer à la journée de validation de projet



Des aides à l'hébergement, à la restauration et au premier équipement sont accordées par les organismes financeurs de l'apprentissage (OPCO).

Pour toutes questions relevant de l'accessibilité de la formation aux publics en situation de handicap, contactez le référent handicap du centre.

→ pisani49.fr

RNCP 36002 - Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
Date d'échéance de l'enregistrement : 31-08-2027